

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 04 avril 2025	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
8	6	7	2 dont 1 pouvoir		
Date de convocation : 20/03/2025				Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET.	
Date d'affichage de la délibération : 13/04/2025				Elu excusé ayant donné pouvoir : Carl GINET a donné pouvoir à Daniel PILLET	
				Absente . Laurence BERGER	
				Secrétaire de séance : Alexandra BERGER	
<u>Délibération n°2025 02 03</u> : Autorisation de virements de crédits					

Lors de la séance du 17/06/2022, le conseil municipal a approuvé le passage de la comptabilité au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023.

En application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante peut, par délibération, autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette autorisation est donnée à chaque vote du budget.

Dans ce cas, l'exécutif informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.


A noter que l'autorisation confiée à l'exécutif ne peut pas s'appliquer aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Vote : 7 voix pour - adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER




Le Maire,
André DAZY

